



**Préavis de la Municipalité au
Conseil Communal**

N° 50/2016-2021

**DEMANDE DE CRÉDIT D'ACHAT
POUR L'ACQUISITION
D'UNE CHARGEUSE TÉLESCOPIQUE**

**Date proposée pour la séance de commission d'étude du
présent préavis :
Mercredi 28 août 2019, à 19h30
Bâtiment de voirie**

5 août 2019

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis traite la demande d'un crédit d'achat d'un montant de Fr. 75'000.- pour l'acquisition d'une chargeuse télescopique au secteur voirie.

2. Contexte

Les tâches du secteur voirie se sont largement développées ces dernières années. Profitant de l'évolution des machines sur notre territoire, le secteur voirie a essayé à plusieurs reprises, par le biais de la location, une chargeuse télescopique. Cet engin permet de simplifier les tâches de nos collaborateurs en augmentant leur efficacité. Le secteur a pu tester plusieurs modèles, avec différentes tailles.

Ce préavis devait être déposé en 2018 mais, avec l'apparition de modèles plus compacts chez tous les fournisseurs, le secteur voirie a préféré différer le préavis et poursuivre les tests en 2019.

3. La chargeuse télescopique

La chargeuse télescopique est un engin polyvalent.



Elle est utilisée par le secteur voirie pour les tâches suivantes :

- *Manifestations* - chargement et déchargement sur le lieu de stockage, puis à l'endroit de la manifestation, de tout le matériel de la manifestation (palettes de Vitabri, tables et banc, matériel électrique, containers, etc.)
- *Parcs et promenades* - mise en place de copeaux, terreau ou de compost, installation de décors sur les massifs, chargement des déchets de taille, etc.
- *Place des Alouettes* - gestion du stock de déchets végétaux
- *Local de voirie* - déplacement de matériel sur les rayonnages, réception et déchargement de véhicule de livraison, préparation matériel et engin saisonnier
- *Manutentions* - Toutes sortes de manutentions pour des travaux liés au réseau routier, aux collecteurs, terrains de football, etc.







Le véhicule est utilisé, à l'intérieur des locaux, sur les sites des manifestations, en chaussée ou sur le terrain. Il dispose de 4 roues motrices et directrices.

Actuellement, le secteur de voirie est équipé de deux gerbeurs électriques d'une capacité de levage de 1,2 tonnes. Leur efficacité est limitée à un sol généralement plat et lisse. Leur déplacement sur le site d'une manifestation est difficile et nécessite un chargement sur une remorque. Les gerbeurs ne peuvent pas s'aventurer sur le terrain, impliquant un chargement, un déchargement et une manutention du matériel à la main.

4. Cahier des charges

Le secteur voirie a testé plusieurs véhicules, de différentes marques et tailles. L'analyse a été ciblée sur les points suivants :

- Les dimensions du véhicule
- La manœuvrabilité
- La puissance
- La force et la hauteur de levage, y c. la distance à plat
- Les accessoires compatibles, et l'évolutivité du véhicule.

Toutes les tâches décrites au paragraphe n°3 ont été réalisées.

Le véhicule doit pouvoir lever 1,2 tonnes au minimum, avoir une vitesse de 25km/h et être le plus maniable et compact possible.

L'option du filtre à particule a été intégrée afin de permettre l'utilisation de l'engin à l'intérieur des locaux et ainsi protéger nos collaborateurs. Il sera équipé d'huile biologique.

5. Choix du véhicule

Le choix du véhicule s'est porté sur des petits gabarits compacts d'une capacité de levage de 1,2 tonnes.

6. Estimation des coûts d'achat

L'estimation des coûts est basée sur la rentrée des offres. Elle se présente comme suit :

Description	Montant TTC
Acquisition du véhicule	71 000.00
Marquage	1 000.00
Equipement de sécurité (triopan,...)	1 000.00
Système d'élingues	1 000.00
Divers	1 000.00
TOTAL Préavis TTC	75 000.00

Au plan quinquennal des investissements 2019-2023, le budget suivant est prévu :

433.5060.809 Voirie : achat d'une chargeuse télescopique 80'000.-

7. Conséquences sur le budget de fonctionnement (charges induites)

Les conséquences sur le budget de fonctionnement sont les suivantes :

- Taxe automobile Fr. 500.-/an
- Assurances env. Fr. 600.-/an
- Carburant env. Fr. 1'000.-/an
- Entretien env. Fr. 1'300.-/an

8. Financement

Plan des investissements 2019-2023			
Les investissements du présent préavis figurent au plan quinquennal 2019-2023 pris en considération dans le tableau ci-dessous pour un montant de Fr. 80'000.--			
Total des investissements prévus de 2019 à 2023			Fr. 102 980 000
Divers préavis déjà votés			Fr. 24 003 000
Préavis en cours au 5 août 2019			Fr. 14 315 900
47/2016-21	Crédit d'étude pour la réalisation d'une passerelle reliant le PQ Lentillières-Nord au PQ Esparcette	Fr. 413 000	
48/2016-21	Collège de Chisaz, assainissement zone pavillon provisoire	Fr. 600 000	
49/2016-21	Chisaz, terrain de Beach Volley	Fr. 235 000	
51/2016-22	Entente Mèbre-Sorge - Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens - Secteur 10	Fr. 172 900	
54/2016-21	Planification scolaire - Octroi d'un crédit d'achat et d'aménagements de l'école du quartier de l'Orée	Fr. 12 820 000	
50/2016-21	Voirie chariot élévateur télescopique	Fr. 75 000	
Solde des investissements à voter selon plan 2019-2023			Fr. 68 091 000
Ecart défavorable par rapport au plan d'investissements 2019-2023			Fr. 3 429 900
Plan de financement des investissements proposé			
Montant du crédit souhaité			Fr. 75 000.00
Mode de financement	Ces investissements seront financés par la trésorerie courante.		
Amortissements	Ces investissements seront amortis directement par un prélèvement dans le fonds de réserve no 9282.50 "Investissements futurs".		
Charges de fonctionnement	Le chapitre 7 du présent préavis traite des charges de fonctionnement.		

9. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Crissier vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER

- vu le préavis municipal N° 50/2016-2021 du 5 août 2019
- ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'achat d'un montant de Fr. 75'000.- TTC, pour l'acquisition d'une chargeuse télescopique

Adopté par la Municipalité en séance du 5 août 2019.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic La Secrétaire

S. Rezso

M.-C. Berlie



Responsable du préavis : Mme N. Jaton, municipale